

2016

www.jev-langues.com



Hiver
Printemps

JEV
LANGUES
...ET JE PARLE AU MONDE !



SÉJOURS
Linguistiques

Afrique du Sud
Allemagne
Espagne
Grande-Bretagne
Malte



JEV LANGUES EST LABELISÉ

LE CONTRAT
QUALITÉ
DE L'OFFICE



JEV LANGUES

...ET JE PARLE AU MONDE !

Qui sommes-nous ?

JEV est une association, fondée en 1986 par des professeurs linguistes convaincus qu'une langue, si elle s'apprend en classe, ne peut se pratiquer durablement et se maîtriser vraiment qu'en répétant les phases d'immersion dans les pays où elle se parle.

Fidèle à ce credo, et forte de ses 30 ans d'expérience, JEV Langues s'attache à proposer des programmes adaptés à toutes les phases d'apprentissage, et à tous les âges, depuis les séjours « Junior » jusqu'à des études en Community College ou en université aux USA, en passant par les séjours linguistiques traditionnels et les scolarités à l'étranger.

En effet, l'Association attache une importance toute particulière à préparer des programmes qui permettront aux Jeunes et aux Etudiants de faire face aux défis d'un avenir de plus en plus compétitif et tourné à l'International.

Notre brochure Hiver-Printemps 2016 vous présente des programmes de 1 à 2 semaines, durant les vacances des zones A, B et C. Certaines formules sont possibles à tout moment, et pour la durée de votre choix ; s'adapter précisément à vos besoins est un engagement essentiel de JEV Langues.

L'Association, de par sa large gamme de séjours, répond à chaque cas particulier, en fonction des objectifs de chacun.

Toutes nos équipes sont à votre disposition pour vous conseiller et réaliser pour votre enfant le séjour le plus épanouissant, tant aux plans linguistique, que culturel ou humain.

Bien cordialement.

L'Equipe de JEV Langues.

JEV œuvre dans un cadre juridique et qualitatif de premier ordre :

- Immatriculation Tourisme n° IM087100006
- Agrément Jeunesse et Sport n° 87J338
- Assurance Responsabilité Professionnelle MAIF n° 1 573 778 A
- Garant : Fonds National de Solidarité. UNAT 8 rue César Franck 75015 PARIS
- Organisme agréé Formation Professionnelle n° 74 87 00 41 487

JEV est membre de :

- l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT)
- l'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Educatifs, et est à ce titre signataire du Contrat Qualité de l'Office ; JEV s'engage sur les termes du Contrat Qualité élaboré en collaboration avec les fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées.

JEV LANGUES et vous

Chez JEV Langues, tout est fait pour vous permettre d'avoir -en permanence- accès aux informations dont vous pouvez avoir besoin, que ce soit avant l'inscription, avant, pendant ou après le séjour de votre enfant :

AVANT L'INSCRIPTION

Outre cette brochure, vous pouvez vous rendre sur notre site, qui reprend l'intégralité de nos programmes, **toutes brochures confondues**. www.jev-langues.com

Vous pouvez appeler nos conseillères **du lundi au samedi, de 9 heures à 20 heures**. Cette large amplitude horaire vous permet d'avoir accès à un conseil éclairé sans être contraint par des horaires de bureau, toujours restrictifs. (05.55.12.11.00, puis choix 1).

Vous avez la possibilité de fixer un rendez-vous téléphonique, toujours via notre site, (*page d'accueil, en rubrique « call me back », en haut et à droite, puis laissez-vous guider*). En le fixant avec un peu d'avance, vous pourrez même le programmer pour un dimanche.

Dernière nouveauté, vous pouvez aussi communiquer avec nous par le biais d'une **messagerie instantanée** ; ainsi, même lorsque vous ne pouvez pas nous appeler, vous restez en contact avec nos équipes pour la sélection de votre programme.

L'INSCRIPTION

Elle peut s'effectuer via la fiche de réservation intégrée à notre brochure, (*pages 29 et 30*), envoyée par la poste accompagnée du chèque d'acompte, ou directement en ligne. (*Une fois le séjour choisi, en cliquant « je réserve », le processus d'inscription se lance automatiquement*). Le paiement de l'acompte s'effectuera en ligne, avec votre carte de crédit, via une connexion sécurisée PAYBOX, **garantissant la protection de vos données bancaires personnelles**.

APRES L'INSCRIPTION

Vous recevrez vos documents de confirmation de séjour, ainsi que votre code personnel, donnant accès à votre page personnelle sur le site JEV Langues, comportant :

- Les informations du participant et de ses parents
- Les informations voyage, incluant le cas échéant les détails des préacheminements
- Les informations relatives à la famille d'accueil (*dès qu'elles sont connues*)
- Une information sur la zone d'accueil
- Le préprogramme du séjour

DURANT LE SEJOUR

Au fur et à mesure du déroulement du séjour, vous recevez les informations majeures en temps réel (*bonne arrivée du groupe, etc.*), des news et photos postées tous les 3 jours environ, qui vous permettent de partager les temps forts du séjour de votre enfant.

- 3. JEV LANGUES ET VOUS
- 4. JEV LANGUES 2.0
- 6. QUEL SEJOUR CHOISIR ?
- 8. MALTE
- 9. GRANDE-BRETAGNE
- 16. AFRIQUE DU SUD
- 17. ALLEMAGNE
- 20. ESPAGNE
- 22. CONSEILS PRATIQUES
- 24. PRE ACHEMINEMENTS
- 26. CONDITIONS DE VENTE
- 29 . FICHE D'INSCRIPTION

SOMMAIRE





JEV Langues 2.0

Tous les services connectés que vous offre JEV Langues pour vous faciliter la vie, avant, pendant et après le séjour de votre enfant, grâce à www.jev-langues.com

AVANT LE SEJOUR

Pour se renseigner en « live » :

Programmez votre rendez-vous personnalisé avec une de nos conseillères, grâce au « **Call me Back** ». (Du lundi au samedi, à l'heure de votre choix, de 9H00 à 20H00)

Utilisez notre « Chat » en direct : vous surfez sur le site, vous avez une question et remarquez que le « **Chat** » est ouvert ; posez votre question pour une réponse immédiate !

Tous les séjours sont en ligne, à toutes les dates, avec les programmes détaillés et téléchargeables. (pour les séjours concernés).

AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

- **Vous voyez la disponibilité en ligne.**
- Vous payez l'acompte en ligne, par connexion sécurisée (Paybox), sans divulguer vos coordonnées bancaires.
- **Dès validation de l'inscription, confirmation par e-mail et SMS,** accompagné de votre code client personnel, véritable sésame **JEV Langues 2.0**

Séjours linguistiques

JEV vous propose une gamme de séjours linguistiques volontairement très large, articulée de façon à pouvoir répondre aussi bien à un besoin particulier (en vue d'un examen par exemple), qu'à une progression construite sur plusieurs séjours, au fil de la scolarité.

Espagne

Conseils
 Paiement sécurisé PAYBOX. L'ensemble des phases de paiement à réaliser entre vous et JEV LANGUES est entièrement crypté et protégé. Le protocole utilisé est SSL, couplé à la monétique bancaire.

Espagne CLASSIQUE
 Destination : Région : SALAMANQUE

Paiement sécurisé par PAYBOX

Je réserve ce séjour en 3 étapes - Etape 3, réservation et acompte

ETAPE 1 Informations personnelles → ETAPE 2 Séjour → ETAPE 3 Règlement & acompte

Votre séjour

Pays : Espagne. **Intitulé :** CLASSIQUE
Durée : 8 JOURS. Début du séjour : 13-04-2014. Fin du séjour : 20-04-2014.
Description : Salamanca, ville universitaire par excellence, où le castillan le plus pur est parlé. La ville est inscrite au patrimoine de l'humanité et fut la capitale européenne de la culture en 2002. Hébergement Accueil en famille. Chaque jeune est hébergé dans une fam [...]
Tarif : Plein tarif : 1395 Euros. (hors-adhésion obligatoire 50 Euros).
Voyage compris : oui
Options et cas particuliers

Assurance annulation : non
 Assurance échec aux examens : non
 Un de membres de votre famille déjà inscrit(s) : non
 Vous avez effectué au moins un autre séjour avec JEV dans l'année : non

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation.

Je réserve ce séjour et règle l'acompte de **400 euros** **Régler**

Vous payez l'acompte en ligne, par connexion sécurisée (Paybox), sans divulguer vos coordonnées bancaires.

QUE FAIRE AVEC VOTRE CODE PERSONNEL ?

INFOS PARENTS

Suivez le séjour de votre enfant en entrant votre code d'accès

[Code oublié] - [Plus d'informations]

Vous accédez à votre page personnelle

- **Toutes vos infos personnelles**, et celles du participant.
- **Le détail de votre compte** (sommes payées, à régler, dates d'échéance). La possibilité de payer « On-line », via PAYBOX, par connexion sécurisée.
- **Possibilité à tout moment de charger (upload) des documents personnels** (CNI, Passeport, visa, prescription médicale à suivre, etc.).
- **Consulter** -et **télécharger**- tous les documents et informations relatifs au voyage et au séjour :
 - Détails du voyage aller-retour (Horaires, points de rendez-vous, escales, etc.).
 - Idem pour les préacheminements (le cas échéant).
 - Détails de la famille d'accueil, dès que celle-ci est connue (Vous êtes alertés par un e-mail et un SMS).
 - Consultation en ligne du descriptif de la zone d'accueil, du pré-programme, des recommandations de voyage et de séjour et le cas échéant du trousseau.

PENDANT LE SEJOUR

- **Alerte e-mail et/ou SMS** de chaque étape majeure du séjour.
- **Rappel à J-1** du départ de l'heure et du point de rendez-vous.
- **Confirmation par e-mail et SMS de la bonne arrivée des jeunes.**
- Pour tous les séjours de groupe avec programme d'activités, alerte à chaque fois qu'un **compte-rendu et/ou des photos** sont postées sur votre page personnelle, vous permettant aussi de suivre votre jeune durant son séjour.
- En fin de séjour, nous vous proposons de **compléter un questionnaire de satisfaction à remplir en ligne.**

« Il n'y a de vent porteur que pour celui qui sait où il va ».

Sénèque.

JEV
LANGUES
...ET JE PARLE AU MONDE !

Quel séjour linguistique choisir ?

Comment bien cerner les objectifs à atteindre pour sélectionner le séjour approprié ?

JEV vous propose une gamme de séjours volontairement très large, en durées, en destinations et en contenus, pour vous permettre de choisir le programme qui répondra le mieux à vos attentes.

JEV Langues articule son offre autour de 3 pôles complémentaires, destinés à des publics différents :

- « **Séjours Linguistiques** » destinés aux **8-18 ans**, détaillés dans cette brochure et dans notre prochaine brochure Eté Toussaint 2016, ainsi que sur notre site Internet : www.jev-langues.com, **rubrique 01 - Séjours Linguistiques** (Pavé rouge).
- **Pour les séjours de longue durée à l'étranger** (14-18 ans), ainsi que pour les études supérieures aux USA ; détails dans notre brochure « **Scolarité** » et sur notre site Internet , www.jev-langues.com.
- **Séjours « Etudiants »** pour les écoles de langues, exclusivement sur notre site Internet : www.jev-langues.com, **rubrique 03 - Ecoles de Langue** (Pavé bleu).

Les critères objectifs de choix :

L'âge

La notion d'âge demeure présente à toutes les pages : vérifiez bien que le choix pressenti correspond à la tranche d'âge à laquelle votre enfant appartient.





Le type d'hébergement

Deux possibilités :

• **L'Accueil en famille**, qui demeure la façon la plus efficace d'effectuer un réel bain linguistique, même pour des programmes durant lesquels le jeune aura un emploi du temps chargé à l'extérieur. Toutes nos familles sont très scrupuleusement sélectionnées, et en fonction des pays d'accueil ont subi une vérification de moralité. Sauf mention dans un programme particulier ou demande expresse des parents, un seul francophone par famille est garanti.

• **L'Accueil collectif en centre ou en résidence**. JEV le propose pour des séjours plus ludiques qui s'apparentent plus à des centres de vacances à l'étranger. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement du centre parle la langue du pays d'accueil, et le centre est dit « International » : on y trouvera donc des participants venus de tous horizons et de langues diverses ; l'anglais devient donc le moyen de communication commun. Nos accompagnateurs JEV viennent s'ajouter aux encadrants locaux. Les centres sont très sécurisés, notamment en Grande Bretagne. Les jeunes sont accueillis en pension complète.

Les Cours

Presque tous nos séjours comportent des cours. Il peut s'agir de cours particuliers (*séjours One to One*), en groupes restreints (*séjours Club 4*), ou collectifs (*séjours de type Classique, en famille ou en résidence*). Quoi qu'il en soit, ils sont tous assurés par des professeurs diplômés pour enseigner leur langue en qualité de langue étrangère.

Les activités et excursions

Vous trouverez pour chaque type de séjour les types d'activités et excursions incluses dans le programme, ainsi que leur périodicité. Une fois votre inscription effectuée, vous pourrez consulter le préprogramme détaillé de votre séjour en vous rendant sur votre page personnelle, via notre site www.jev-langues.com.

ACCUEIL EN FAMILLE	AVEC COURS COLLECTIFS	SANS COURS	AVEC COURS INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES	IMMERSION SCOLAIRE
Avec activités collectives quotidiennes	Classique Classique Premier Pas		Club 4 (Groupes de 4 jeunes maximum) 	
Sans activités collectives quotidiennes			One To One (Famille et professeur particulier ne font qu'un) 	Grande-Bretagne Allemagne
Avec activités garanties en famille		Immersion Familiale 	One To One (Famille et professeur particulier ne font qu'un) 	

ACCUEIL EN RÉSIDENCE	AVEC COURS COLLECTIFS
Avec activités collectives	International Village Club Classique résidentiel





RÉGION D'ACCUEIL

Sur l'île de Malte, à la Valette.

HÉBERGEMENT

Accueil collectif en résidence internationale, favorisant les échanges culturels.

5 participants par chambre.
Toutes les commodités sont disponibles : incluant une piscine, et la climatisation dans toute la résidence.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie.
Professeurs autochtones pour les cours et professeur-accompagnateur JEV pour les activités.
Présence permanente de nos organisateurs locaux sur place.



Classique résidentiel

Le séjour résidentiel à Malte permet d'allier utilement un cours agréable, multinational, encadré par des professeurs locaux diplômés, et de profiter des merveilles architecturales de l'île, de son histoire, mais aussi de partager avec le peuple maltais son sens de l'hospitalité et de la fête.

COURS

15h de cours d'anglais, dispensés par des professeurs EFL (English as a Foreign Language).

L'accent est mis sur la pratique audio-orale, sans oublier les fondamentaux (grammaire, syntaxe). La première session est consacrée à un test, permettant une répartition par niveau.

Test de niveau en fin de séjour, avec délivrance d'un certificat attestant du niveau atteint.

LOISIRS

- **Chaque après-midi, activités sportives, récréatives ou culturelles, encadrées par notre équipe.**
- **Une excursion de la journée par semaine :** Visite de La Valette, "Upper Barrakka Gardens", "Malta audio-visual show", Ile de Gozo. Consultez notre pré-programme sur www.jev-langues.com.
- **Activités encadrées en soirée.**

VOYAGE

Par avion, sur ligne régulière, Paris - La Valette. Voyage accompagné.
Préacheminements possibles, voir p.24.

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M, Assurances RC et rapatriement incluses.

PERIODE	DUREE	ZONES	DATES	TARIFS
PRINTEMPS	8 JOURS	A / B	10/04 au 17/04	1 180 €
		A / C	17/04 au 24/04	
<p>Tarif hors adhésion (50€), voyage compris au départ de Paris, dont taxes aériennes 48,50 €. Préacheminements depuis la province possibles ; voir page 24.</p>				



RÉGION D'ACCUEIL

East Sussex

HÉBERGEMENT

En résidence. En chambre de 4 à 6 lits, toutes commodités à disposition. Toutes les chambres disposent de douches et des toilettes privatives. En pension complète. Breakfast anglais quotidien, repas chauds midi et soir, en self. Large variété de plats.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie : accompagnateurs JEV et une équipe locale soudée et omniprésente sur le centre.

International village club

Le domaine de Marchants Hill est situé à 75 km de Londres et 45 km de Brighton. Ceci en fait d'idéales destinations d'excursions. Le centre est implanté sur plus de 20 hectares et est équipé d'un gymnase, d'un parcours d'accrobranche, d'espaces dédiés à la pratique de l'escrime et du tir à l'arc. En tout, ce sont plus de 30 activités sportives, culturelles, récréatives et de découverte qui sont proposées aux participants, venant de plusieurs pays d'Europe, assurant ainsi une atmosphère internationale.

COURS

15 h (8 jours) ou 30 h (15 jours) de cours d'anglais, en groupes de niveau (test à l'arrivée). Cours dispensés par des professeurs britanniques diplômés CELTA.

LOISIRS

- **Un choix incroyable de plus de 30 activités possibles**, individuelles ou collectives. En moyenne, chaque jeune passe dans 3 ateliers par jour. Descente en rappel, aeroball, tir à l'arc, parcours d'orientation, football, trapèze géant, échelle de Jacob, motosports, VTT, construction de radeau, accrobranche, escrime, escalade, jeux collectifs... et bien d'autres encore !
- **Activités de soirée**, ainsi qu'une excursion de la journée par semaine
- Consultez notre pré-programme sur www.jev-langues.com.

VOYAGE

TGV Paris (ou province depuis 38 villes) jusqu'à Lille, puis transfert direct jusqu'aux centres par autocars grand-tourisme via Shuttle Eurotunnel. Voyage accompagné. Voir rubrique Préacheminements p.24

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M, Assurances RC et rapatriement incluses.



PERIODES	DUREES	ZONES	DATES	TARIFS
HIVER	8 JOURS	B	07/02 au 14/02	1 020 €
		A / B	14/02 au 21/02	
		A / C	21/02 au 28/02	
	15 JOURS	C	28/02 au 06/03	1 420 €
		B	07/02 au 21/02	
		A	14/02 au 28/02	
PRINTEMPS	8 JOURS	C	21/02 au 06/03	1 020 €
		B	03/04 au 10/04	
		A / B	10/04 au 17/04	
	15 JOURS	A / C	17/04 au 24/04	1 420 €
		C	24/04 au 01/05	
		B	03/04 au 17/04	
		A	10/04 au 24/04	
		C	17/04 au 01/05	

Tarif hors adhésion (50€), au départ de Paris. (Voyage compris).
Préacheminements depuis la province possibles ; voir page 24.



ZONES D'ACCUEIL

Haverhill, Suffolk

Southend-on-Sea, Essex

Le choix de la région est déterminé par JEV dans l'intérêt du participant, et en fonction des âges.

HÉBERGEMENT

Accueil en famille : 2 jeunes français par famille, pension complète (incluant pique-nique les jours d'activités et d'excursions). Ce sont les familles qui, chaque matin et soir, assurent le transfert maison/point de regroupement vers les cours ou les activités. Les participants demeurent sous encadrement tout au long de leur séjour.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie. Equipe franco britannique plus un professeur JEV et présence permanente de notre organisatrice locale sur place.

Classique « Premiers Pas »

L'équipe d'enseignants fondatrice de JEV a été pionnière dans l'élaboration des séjours linguistiques en famille destinés aux plus jeunes.

Notre séjour « Juniors » prend aujourd'hui toute sa signification avec la généralisation de l'initiation à l'anglais dès le primaire ; il permet une première mise en situation réelle et l'acquisition des premiers automatismes de langage dans un cadre tout spécialement adapté à cette tranche d'âge. Ainsi, à titre tout à fait exceptionnel, ce sont deux jeunes français qui seront accueillis par famille, afin de faciliter l'intégration de nos participants.

A la rencontre deux programmes,

JEV a concocté pour ses participants une recette magique qui permet d'apprendre (beaucoup), en s'amusant (énormément), grâce à un subtil cocktail de cours, d'activités et d'excursions, tous inspirés par la célèbre saga.

COURS

En cours, les classes ne seront plus par niveau, mais par « House », renforçant le sentiment d'appartenance au groupe auquel on appartient.

Anglais oral, expressions, vocabulaire, tout tournera autour des thèmes chers aux adeptes d'Harry et de ses amis : Fred and George Weasley shopping, rédaction d'un article pour le « Daily Prophet », etc.



PERIODES	DUREES	ZONES	DATES	TARIFS
HIVER	8 JOURS	B	07/02 au 14/02	1 099 €
		A / B	14/02 au 21/02	
		A / C	21/02 au 28/02	
	15 JOURS	C	28/02 au 06/03	1 490 €
		B	07/02 au 21/02	
		A	14/02 au 28/02	
PRINTEMPS	8 JOURS	C	21/02 au 06/03	1 099 €
		B	03/04 au 10/04	
		A / B	10/04 au 17/04	
	15 JOURS	A / C	17/04 au 24/04	1 490 €
		C	24/04 au 01/05	
		B	03/04 au 17/04	
		A	10/04 au 24/04	
		C	17/04 au 01/05	

Tarif hors adhésion (50€), au départ de Paris. (Voyage compris).
Préacheminements depuis la province possibles ; voir page 24.

Classique

Ce séjour s'adresse à tous ceux qui souhaitent un séjour très encadré, alliant moments passés en famille, cours collectifs, activités multiples et excursions permettant une bonne découverte du pays.



d'Harry POTTER un thème magique !

LOISIRS

Encadrées par notre équipe, cocktail d'activités sportives, récréatives et culturelles, dont certaines thématiques : **Harry Potter cooking experience, partie de quidditch, etc.**

Une activité en soirée par semaine : cinéma, fish & chips...

EXCURSIONS

Une excursion de la journée par semaine, dont la visite des studios WARNER où ont été tournés les films.

Une vraie immersion dans le monde fabuleux d'Harry Potter.



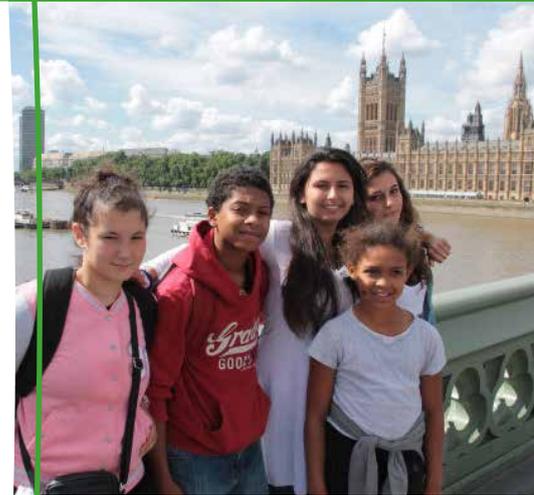
VOYAGE

TGV Paris (ou province depuis 38 villes) jusqu'à Lille, puis transfert direct jusqu'aux centres par autocars grand-tourisme via Shuttle Eurotunnel. Voyage accompagné.

Voir rubrique Préacheminements p.24

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M, Assurances RC et rapatriement incluses.



ZONES D'ACCUEIL

Haverhill, Suffolk

Southend-on-Sea, Essex

Le choix de la région est déterminé par JEV dans l'intérêt du participant, et en fonction des âges.

HÉBERGEMENT

Accueil en famille. Un seul jeune français par famille garanti. Pension complète, incluant un pique-nique les jours d'activités et d'excursions.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie. Equipe franco britannique plus un professeur JEV et présence permanente de notre organisatrice locale sur place.





Club 4

Le «Club 4» est le parfait compromis entre séjour studieux, rencontres collectives dans le cadre d'activités ou d'excursions, et immersion en famille. Le «dosage» a été conçu de telle sorte que la partie cours (essentiellement axée sur notre méthode audio-orale), permette de rapides progrès, facilités par le nombre limité de participants (4 pour un professeur).

ZONES D'ACCUEIL

Haverhill, Suffolk, Southend-on-Sea, Essex

Le choix de la région est déterminé par JEV dans l'intérêt du participant, et en fonction des âges.

HÉBERGEMENT

Accueil en famille. Un seul jeune français par famille garanti. Pension complète, incluant un pique-nique les jours d'activités et d'excursions.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie. Equipe franco britannique plus un professeur JEV et présence permanente de notre organisatrice locale sur place.

COURS

15 heures de cours pour 8 jours ou 30 heures de cours pour 15 jours, par groupe de 4 élèves maximum. Cours dispensés par des professeurs britanniques diplômés EFL (English as a Foreign Language). L'accent est mis sur la pratique audio-orale, sans oublier les fondamentaux (grammaire, syntaxe).

LOISIRS

- **Après-midi :** activités sportives, récréatives ou culturelles, encadrées par notre équipe.
- **Une excursion de la journée par semaine :** Londres (relève de la Garde, visite de la ville), Portsmouth (HMS Victory), Canterbury (visite de la cathédrale)...
- **Une activité encadrée en soirée par semaine :** cinéma, soirée «Fish and Chips».
- Consultez notre **pré-programme sur www.jev-langues.com.**

VOYAGE

TGV Paris (ou province depuis 38 villes) jusqu'à Lille, puis transfert direct jusqu'aux centres par autocars grand-tourisme via Shuttle Eurotunnel. Voyage accompagné. Voir rubrique *Préacheminements* p.24.

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M, Assurances RC et rapatriement incluses.



PERIODES	DUREES	ZONES	DATES	TARIFS
HIVER	8 JOURS	B	07/02 au 14/02	1 375 €
		A / B	14/02 au 21/02	
		A / C	21/02 au 28/02	
	15 JOURS	C	28/02 au 06/03	1 785 €
		B	07/02 au 21/02	
		A	14/02 au 28/02	
PRINTEMPS	8 JOURS	C	21/02 au 06/03	1 375 €
		B	03/04 au 10/04	
		A / B	10/04 au 17/04	
	15 JOURS	A / C	17/04 au 24/04	1 785 €
		C	24/04 au 01/05	
		B	03/04 au 17/04	
		A	10/04 au 24/04	
		C	17/04 au 01/05	

Tarif hors adhésion (50€), au départ de Paris. (Voyage compris). Préacheminements depuis la province possibles ; voir page 24.



One to One

JEV Langues recommande tout particulièrement ce séjour aux jeunes soucieux de progresser rapidement dans leur maîtrise de la langue. Le «One to One» impose une immersion totale, et permet une continuité linguistique entre les cours et la vie en famille, professeur et famille d'accueil ne faisant qu'un !

Séjour possible toute l'année

en voyage individuel.

Quatre options :

10h, 15h, 20h ou 25h de cours/semaine.

ZONES D'ACCUEIL

Kent /Essex, Sussex.

HÉBERGEMENT

Accueil en famille.

Accueil chez le professeur, en pension complète.

Tous nos enseignants sont qualifiés EFL (enseignement de l'anglais comme langue étrangère). Familles hautement sélectionnées.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie.

Equipe franco britannique plus un professeur JEV et présence permanente de notre organisatrice locale sur place.

COURS

Cours particuliers par semaine, sous la tutelle d'un membre de la famille d'accueil, professeur diplômé EFL (English as a Foreign Language), au choix : 10h, 15h, 20h ou 25h de cours/semaine, pour la durée de votre choix. L'accent est mis sur la pratique audio-orale, sans oublier les fondamentaux (grammaire, syntaxe).

LOISIRS

- L'intégralité du séjour se déroule en **immersion familiale**.
- **Les matinées sont consacrées aux cours.** L'enseignant s'attachera à créer un lien entre cours et activités.
- **Une excursion** de la journée ET deux demi-journées d'activités informelles par semaine de séjour organisées par la famille d'accueil.

VOYAGE

- **Aux dates JEV :** TGV Paris (ou province depuis 38 villes) jusqu'à Lille, puis transfert direct jusqu'au centre par autocar grand-tourisme via Shuttle Eurotunnel. Voyage accompagné. Voir rubrique Préacheminements p. 24.
- **A vos dates :** Voyage individuel à votre charge et à votre initiative (JEV peut cependant vous conseiller et assurer pour vous la partie voyage. En fonction de la destination finale, les transferts de et vers la gare ou l'aéroport le plus proche sont inclus. (voir tableau). Pour une arrivée à un autre point d'entrée sur le sol britannique, nous consulter.

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M, Assurances RC et rapatriement incluses.

TOUTE L'ANNÉE AVEC VOYAGE INDIVIDUEL

One to One	1 SEM. (7 nuits)	2 SEM (14 nuits)	3 SEM (21 nuits)	4 SEM. (28 nuits)
10 H/SEM	1 485 €	2 075 €	2 660 €	3 245 €
15 H/SEM	1 595 €	2 290 €	2 990 €	3 690 €
20 H/SEM	1 700 €	2 510 €	3 320 €	4 130 €
25 H/SEM	1 750 €	2 620 €	3 490 €	4 360 €

Tarif hors adhésion (50€), voyage non compris. Accueils et transferts AR gare d'Ashford International inclus. Autres lieux d'arrivée, nous consulter.

Une durée de séjour adaptée à vos besoins est possible : nous consulter pour un devis personnalisé

PERIODES	DUREES	ZONES	DATES	10H/sem	15H/sem
HIVER	8 JOURS	B	07/02 au 14/02	1 410 €	1 575 €
		A / B	14/02 au 21/02		
		A / C	21/02 au 28/02		
		C	28/02 au 06/03		
	15 JOURS	B	07/02 au 21/02	2 160 €	2 350 €
		A	14/02 au 28/02		
PRINTEMPS	8 JOURS	B	03/04 au 10/04	1 410 €	1 575 €
		A / B	10/04 au 17/04		
		A / C	17/04 au 24/04		
		C	24/04 au 01/05		
	15 JOURS	B	03/04 au 17/04	2 160 €	2 350 €
		A	10/04 au 24/04		
		C	17/04 au 01/05		

Tarif hors adhésion (50€), au départ de Paris. (Voyage compris). Préacheminements depuis la province possibles ; voir page 24.

Immersion Familiale Intégrale

L'immersion familiale intégrale est un programme aussi simple qu'exceptionnel. Il consiste à vivre avec une famille d'accueil dont au moins un membre sera toujours présent durant le séjour de notre participant. Ce séjour ne propose aucuns cours, pas plus qu'il ne favorise le regroupement de jeunes français entre eux. En revanche, chaque famille s'engage à effectuer une excursion à but culturel par semaine, ainsi que 2 demi-journées d'activités informelles.



ZONES D'ACCUEIL

Sussex, Essex, Kent, Norfolk

Le choix est déterminé en fonction des disponibilités au moment de la réservation. Le nombre de places est limité ; il est conseillé de réserver tôt, pour ajuster au mieux l'appariement jeune/famille, et s'assurer de la disponibilité sur la zone d'accueil.

HÉBERGEMENT

Accueil en famille. Un seul jeune français par famille garanti. Pension complète.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie si le séjour est effectué durant les vacances scolaires, aux dates avec voyage compris. Le reste de l'année, notre équipe du siège effectue le suivi par téléphone.



COURS

Pas de cours sur ce programme. (Voir nos séjours One to One si vous souhaitez des cours dans une configuration familiale identique).

LOISIRS

- **Après-midi :** 2 activités informelles par semaine.
- **Une excursion de la journée par semaine,** incluant une activité culturelle payante.
- **Toutes organisées et encadrées par la famille.**

VOYAGE

- **Aux dates JEV :** TGV Paris (ou province depuis 38 villes) jusqu'à Lille, puis transfert direct jusqu'au centre par autocar grand-tourisme via Shuttle Eurotunnel. Voyage accompagné. Voir rubrique Préacheminements p. 24.
- **A vos dates :** Voyage individuel à votre charge et à votre initiative (JEV peut cependant vous conseiller et assurer pour vous la partie voyage). En fonction de la destination finale, les transferts de et vers la gare ou l'aéroport le plus proche sont inclus. (voir le tableau). Pour une arrivée à un autre point d'entrée sur le sol britannique, nous consulter.

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M, Assurances RC et rapatriement incluses.

PERIODES	DUREES	ZONES	DATES	TARIFS
HIVER	8 JOURS	B	07/02 au 14/02	1 495 €
		A / B	14/02 au 21/02	
		A / C	21/02 au 28/02	
	15 JOURS	C	28/02 au 06/03	1 985 €
		B	07/02 au 21/02	
		A	14/02 au 28/02	
PRINTEMPS	8 JOURS	C	21/02 au 06/03	1 495 €
		B	03/04 au 10/04	
		A / B	10/04 au 17/04	
	15 JOURS	A / C	17/04 au 24/04	1 985 €
		C	24/04 au 01/05	
		B	03/04 au 17/04	
		A	10/04 au 24/04	
		C	17/04 au 01/05	

Tarif hors adhésion (50€), voyage compris au départ de Paris. Préacheminements depuis la province possibles ; voir page 24.

TOUTE L'ANNEE AVEC VOYAGE INDIVIDUEL

1 SEM. (7 nuits)	2 SEM (14 nuits)	3 SEM (21 nuits)	4 SEM. (28 nuits)
1 325 €	1 915 €	2 500 €	3 085 €

Tarif hors adhésion (50€), voyage non compris, mais accueils et transferts inclus (Aller-retour) avec arrivée Londres Gatwick. Pour arrivée Folkstone ferry terminal ou Ashford international (Eurostar) : + 100 €. Arrivée Ebbsfleet international : + 120 €. Autres arrivées, nous consulter.

Une durée de séjour adaptée à vos besoins est possible : nous consulter pour un devis personnalisé



ZONES D'ACCUEIL

Sussex, Essex, Kent, Norfolk

Le choix est déterminé en fonction des disponibilités au moment de la réservation. Le nombre de places est limité ; il est conseillé de réserver tôt, pour ajuster au mieux l'appariement jeune/famille, et s'assurer de disponibilité sur la zone d'accueil.

HÉBERGEMENT

Accueil en famille. Un seul jeune français par famille garanti. Pension complète.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie si le séjour est effectué durant les vacances scolaires, aux dates avec voyage compris. Le reste de l'année, notre équipe du siège effectue le suivi par téléphone.



School Integration

Notre programme INTEGRATION SCOLAIRE se rapproche en tous points du programme Immersion Familiale Intégrale (page 14), avec en plus une immersion dans une école anglaise pour la durée du séjour. Il s'agit en fait de la version très raccourcie de nos fameux séjours High School où l'on allie école locale et vie familiale. Il n'y a pas meilleur séjour, à condition toutefois que le jeune soit motivé et qu'il comprenne bien qu'il s'agit là d'un séjour studieux.

COURS

Pas de cours de langue sur ce programme. Le jeune est en immersion scolaire dans une école publique ou privée proche de son lieu de résidence. Il suit tous les cours, et participe aux activités culturelles et sportives de l'établissement qui l'accueille. **Le port de l'uniforme est obligatoire.**

LOISIRS

Une excursion par semaine, effectuée en famille hors vacances scolaires et avec les autres jeunes JEV sur place, lorsque le séjour a lieu aux dates JEV.

VOYAGE

- **Aux dates JEV :** TGV Paris (ou province depuis 38 villes) jusqu'à Lille, puis transfert direct jusqu'au centre par autocar grand-tourisme via Shuttle Eurotunnel. Voyage accompagné. Voir rubrique Prêcheminements p. 24.
- **A vos dates :** Voyage individuel à votre charge et à votre initiative (JEV peut cependant vous conseiller et assurer pour vous la partie voyage). En fonction de la destination finale, les transferts de et vers la gare ou l'aéroport le plus proche sont inclus. (voir le tableau). Pour une arrivée à un autre point d'entrée sur le sol britannique, nous consulter.

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M, Assurances RC et rapatriement incluses.

PERIODES	DUREES	ZONES	DATES	TARIFS
HIVER	8 JOURS	B	07/02 au 14/02	1 580 €
		A / B	14/02 au 21/02	
		A / C	21/02 au 28/02	
	15 JOURS	C	28/02 au 06/03	2 045 €
		B	07/02 au 21/02	
		A	14/02 au 28/02	
PRINTEMPS	8 JOURS	C	21/02 au 06/03	1 580 €
		B	03/04 au 10/04	
		A / B	10/04 au 17/04	
	15 JOURS	A / C	17/04 au 24/04	2 045 €
		C	24/04 au 01/05	
		B	03/04 au 17/04	
	A	10/04 au 24/04		
	C	17/04 au 01/05		

Tarif hors adhésion (50€), voyage compris au départ de Paris. Prêcheminements depuis la province possibles ; voir page 24.

TOUTE L'ANNEE AVEC VOYAGE INDIVIDUEL

1 SEM. (7 nuits)	2 SEM. (14 nuits)	3 SEM. (21 nuits)	4 SEM. (28 nuits)	5 SEM. (35 nuits)	6 SEM. (42 nuits)
1 415 €	1 855 €	2 525 €	2 990 €	3 525 €	3 995 €

Tarif hors adhésion (50€), voyage non compris. Accueils et transferts AR gare d'Ashford International inclus. Autres lieux d'arrivée, nous consulter.

Une durée de séjour adaptée à vos besoins est possible : nous consulter pour un devis personnalisé



RÉGION D'ACCUEIL

Le Cap et ses environs.

HÉBERGEMENT

Accueil en famille.

Accueil chez le professeur, en pension complète.

Tous nos enseignants sont qualifiés EFL (enseignement de l'anglais comme langue étrangère).

Familles hautement sélectionnées.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie.

Présence permanente de notre organisatrice locale sur place.



One to One

Le pays et le Peuple

Le pays est contrasté, fascinant, époustouflant et terriblement attachant. On s'attache forcément à cette jeune nation « arc-en-ciel » plutôt qu'à son terrible passé. On se tourne vers le présent et l'avenir, conscients cependant des lourdes erreurs du passé. Mais, de Johannesburg au Cap, en passant par les réserves sauvages ou les nouveaux complexes hôteliers de loisirs, on découvrira un pays en pleine mutation, en marche vers son destin retrouvé !

C'est cette terre que nos professeurs One to One permettront à nos jeunes de découvrir, tout en perpétrant cet enseignement hérité de la Grande-Bretagne. Cette destination est particulièrement recommandée aux jeunes avides d'horizons nouveaux, ou qui peuvent s'y rendre facilement (Ile de la Réunion, par exemple). JEV Langues recommande tout particulièrement ce séjour aux jeunes soucieux de progresser rapidement dans leur maîtrise de la langue. Le «One to One» impose une immersion totale, et permet une continuité linguistique entre les cours et la vie en famille, professeur et famille d'accueil ne faisant qu'un !

COURS

Cours particuliers par semaine, sous la tutelle d'un membre de la famille d'accueil, professeur diplômé EFL (English as a Foreign Language), au choix : 10h, 15h ou 20h de cours/semaine, pour la durée de votre choix. L'accent est mis sur la pratique audio-orale, sans oublier les fondamentaux (grammaire, syntaxe).

LOISIRS

- L'intégralité du séjour se déroule en **immersion familiale**.
- **Les matinées sont consacrées aux cours**. L'enseignant s'attachera à créer un lien entre cours et activités.
- **Une excursion** de la journée ET deux demi-journées d'activités informelles par semaine de séjour organisées par la famille d'accueil.

VOYAGE

A votre charge et à votre initiative. A votre demande, JEV peut se charger d'organiser la partie voyage. Dans tous les cas, les jeunes sont pris en charge par notre correspondante ou la famille d'accueil à leur descente d'avion.

FORMALITÉS

Passeport en cours de validité. Plusieurs documents seront nécessaires pour l'entrée sur le territoire. Assurances médicales, RC et rapatriement incluses.

TOUTE L'ANNÉE AVEC VOYAGE INDIVIDUEL

One to One	1 SEM. (7 nuits)	2 SEM (14 nuits)	3 SEM (21 nuits)	4 SEM. (28 nuits)
10 H/SEM	1 230 €	1 825 €	2 390 €	2 935 €
15 H/SEM	1 370 €	2 090 €	2 765 €	3 415 €
20 H/SEM	1 560 €	2 420 €	3 230 €	3 995 €

Tarif hors adhésion (50€), voyage non compris.
Accueils et transferts AR aéroport international du Cap inclus.

**Une durée de séjour adaptée à vos besoins est possible :
nous consulter pour un devis personnalisé**



One to One

JEV Langues recommande tout particulièrement ce séjour aux jeunes soucieux de progresser rapidement dans leur maîtrise de la langue. Le «One to One» impose une immersion linguistique totale, et permet une continuité linguistique entre les cours et la vie de famille, professeur et famille d'accueil ne faisant qu'un.

RÉGIONS D'ACCUEIL

Avec voyage en groupe ou regroupé :

Berlin, Augsburg, Wiesbaden.
Toute l'année (arrivée et départ le dimanche) : Berlin, Augsburg, Wiesbaden, Hanovre, Fribourg.

HÉBERGEMENT

Chaque jeune est hébergé dans une famille d'accueil dont il est le seul invité francophone.

Les familles sont choisies avec soin par nos correspondants locaux. Nous ne pouvons garantir la présence d'un adolescent dans la famille d'accueil. L'accueil se fait dans la famille du Professeur.

ENCADREMENT

Ce séjour étant possible toute l'année, en immersion, il n'y a pas d'encadrement JEV sur place. Le suivi sur place est assuré directement par nos correspondants locaux, joignables 24/7. Pour les voyages en groupe, présence d'un accompagnateur JEV durant le voyage et tout le séjour (aux dates de séjours de groupes).

COURS

10 sessions (soit 7H30 de cours) ou 15 sessions (soit 11H15mn) de cours particuliers par semaine, sous la tutelle d'un membre de la famille d'accueil, professeur diplômé. L'accent est mis sur la pratique audio-orale, sans oublier les fondamentaux (grammaire, syntaxe).

LOISIRS

- **L'intégralité du séjour se déroule en immersion familiale.** Les matinées sont consacrées aux cours. L'enseignant s'attachera à créer un lien entre cours et activités.
- **Une excursion de la journée ET deux demi-journées d'activités informelles par semaine de séjour** organisées par la famille d'accueil.

VOYAGE

- **Voyage accompagné ou regroupé.** Les accueils aéroport et transferts vers la famille sont systématiquement inclus. *Préacheminements province possibles ; voir page 24.*
- **Toute l'année : Voyage individuel** (non inclus dans le prix du séjour), à votre charge et à votre initiative. JEV peut cependant se charger de l'organisation du voyage, à votre demande. (Compléter la rubrique « séjour avec voyage individuel » sur la fiche de réservation).

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M, Assurances RC et rapatriement incluses.



TOUTE L'ANNÉE AVEC VOYAGE INDIVIDUEL				
	BERLIN		AUTRES ZONES	
	10 sess/sem	15 sess/sem	10 sess/sem	15 sess/sem
1 semaine	1 610 €	1 880 €	1 550 €	1 720 €
2 semaines	2 485 €	2 795 €	2 365 €	2 675 €
3 semaines	3 370 €	3 765 €	3 190 €	3 585 €
4 semaines	4 310 €	4 815 €	4 070 €	4 575 €

Voyage individuel hors adhésion : 50 €, voyage non compris, Accueils et transferts AR ou aéroport le plus proche inclus

PÉRIODES	DURÉES	ZONES	DATES	TARIFS	
				10 sess/sem	15 sess/sem
HIVER	8 JOURS	B	07/02 au 14/02	1 770 €	1 860 €
		A / B	14/02 au 21/02		
		A / C	21/02 au 28/02		
	15 JOURS	C	28/02 au 06/03	2 645 €	2 870 €
		B	07/02 au 21/02		
		A	14/02 au 28/02		
PRINTEMPS	8 JOURS	C	21/02 au 06/03	1 770 €	1 860 €
		B	03/04 au 10/04		
		A / B	10/04 au 17/04		
	15 JOURS	A / C	17/04 au 24/04	2 645 €	2 870 €
		C	24/04 au 01/05		
		B	03/04 au 17/04		
		A	10/04 au 24/04		
		C	17/04 au 01/05		

Tarif hors adhésion (50€), voyage compris au départ de Paris, dont taxes aériennes 127,73 € et surcharge carburant 12,68 €. Préacheminements depuis la province possibles ; voir page 24.



Immersion totale

L'immersion totale implique un bain linguistique complet dans la famille et son entourage. Il n'existe aucun regroupement de jeunes français entre eux. C'est la formule idéale pour ceux qui souhaitent avant tout pratiquer intensément la langue. Ce type de séjour requiert 3 années d'allemand, pour être pleinement profitable.

RÉGIONS D'ACCUEIL

Wiesbaden, Augsburg, Hanovre, Fribourg.

HÉBERGEMENT

Chaque jeune est hébergé dans une famille dont il est le seul invité francophone. Les familles sont choisies avec soin par nos correspondants locaux. Nous ne pouvons garantir la présence d'un adolescent dans la famille d'accueil.

ENCADREMENT

Séjour accompagné ou regroupé aux dates avec voyage, ou supervisé par nos correspondants sur place.



TOUTE L'ANNÉE AVEC VOYAGE INDIVIDUEL		
DURÉE	BERLIN	AUTRES ZONES
1 semaine	1 240 €	1 180 €
2 semaines	1 880 €	1 760 €
3 semaines	2 515 €	2 335 €
4 semaines	3 160 €	2 920 €

Voyage non compris. Hors adhésion : 50 €
Accueils et transferts AR ou aéroport le plus proche inclus

COURS

Pas de cours sur ce programme. (Voir nos séjours One to One si vous souhaitez des cours dans une configuration familiale identique).

LOISIRS

Loisirs partagés avec la famille d'accueil. Aucune excursion ni activité de groupe. Certaines sorties peuvent être proposées par nos correspondants allemands. (Optionnelles, non incluses dans le tarif, au prix de 70 € par excursion).

VOYAGE

- **Toute l'année : Voyage individuel** (non inclus dans le prix du séjour), à votre charge et à votre initiative. JEV peut cependant se charger de l'organisation du voyage, à votre demande. (Compléter la rubrique « séjour avec voyage individuel » sur la fiche de réservation).
- **Voyage en groupe ou regroupé :** Avion sur ligne régulière - Paris A/R puis transfert en car ou en minibus.
Préacheminements province possibles ; voir page 24.

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M. Assurances RC et rapatriement incluses.

PERIODES	DUREES	ZONES	DATES	TARIFS
HIVER	8 JOURS	B	07/02 au 14/02	1 410 €
		A / B	14/02 au 21/02	
		A / C	21/02 au 28/02	
	15 JOURS	C	28/02 au 06/03	1 870 €
		B	07/02 au 21/02	
		A	14/02 au 28/02	
PRINTEMPS	8 JOURS	C	21/02 au 06/03	1 410 €
		B	03/04 au 10/04	
		A / B	10/04 au 17/04	
	15 JOURS	A / C	17/04 au 24/04	1 870 €
		C	24/04 au 01/05	
		B	03/04 au 17/04	
		A	10/04 au 24/04	
		C	17/04 au 01/05	

Tarif hors adhésion (50€), voyage compris au départ de Paris, dont taxes aériennes 124,73€ et surcharge carburant : 12,68 €. Préacheminements depuis la province possibles ; voir page 24.



School integration

Notre programme INTEGRATION SCOLAIRE se rapproche en tous points du programme Intégration Immersion Totale (page 18), avec en plus une immersion dans une école allemande pour la durée du séjour. Il s'agit en fait de la version très raccourcie de nos fameux séjours High School où l'on allie école locale et vie familiale. Il n'y a pas meilleur séjour, à condition toutefois que le jeune soit motivé et qu'il comprenne bien qu'il s'agit là d'un séjour studieux.

RÉGIONS D'ACCUEIL

Fulda, Hanovre, Erfurt, Aachen,...

Le choix est déterminé en fonction des disponibilités au moment de la réservation. Le nombre de places est limité ; il est conseillé de réserver tôt, pour ajuster au mieux l'appariement jeune/famille, et s'assurer de disponibilité sur la zone d'accueil.

HÉBERGEMENT

Accueil en famille. Un seul jeune français par famille garanti. Pension complète.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie si le séjour est effectué durant les vacances scolaires, aux dates avec voyage compris. Le reste de l'année, suivi effectué par téléphone, par nos équipes JEV.

COURS

Pas de cours de langue sur ce programme. Le jeune est en immersion scolaire dans une école publique ou privée proche de son lieu de résidence. Il suit tous les cours, et participe aux activités culturelles et sportives de l'établissement qui l'accueille.

LOISIRS

Activités d'après-midi selon programme scolaire.
1 excursion hebdomadaire avec la famille d'accueil.

VOYAGE

- **Voyage accompagné ou regroupé.** Avion sur ligne régulière Paris A/R puis transfert en car ou en minibus. *Préacheminements province possibles ; voir page 24.*
- **Toute l'année : Voyage individuel** (non inclus dans le prix du séjour), à votre charge et à votre initiative. JEV peut cependant se charger de l'organisation du voyage, à votre demande. *(Compléter la rubrique « séjour avec voyage individuel » sur la fiche de réservation).*

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M, Assurances RC et rapatriement incluses.



PERIODES	DUREES	ZONES	DATES	TARIFS
HIVER	15 JOURS	B	07/02 au 21/02	1 835 €
		A	14/02 au 28/02	
		C	21/02 au 06/03	
PRINTEMPS	15 JOURS	A	10/04 au 24/04	1 835 €
		C	17/04 au 30/04*	

*Pour cause de jour férié, 14 jours uniquement.
Tarif hors adhésion (50€), voyage compris au départ de Paris, dont taxes aériennes 124,73 € et surcharge carburant : 12,68 €. Préacheminements depuis la province possibles ; voir page 24.

TOUTE L'ANNEE AVEC VOYAGE INDIVIDUEL				
2 SEM (14 nuits)	3 SEM (21 nuits)	4 SEM. (28 nuits)	5 SEM. (35 nuits)	6 SEM. (42 nuits)
1 620 €	2 125 €	2 630 €	3 130 €	3 630 €

Tarif hors adhésion (50€). Accueils et/ou transferts AR aéroport le plus proche inclus. Voyage non compris.

Une durée de séjour adaptée à vos besoins est possible : nous consulter pour un devis personnalisé



Classique

Salamanque, ville universitaire par excellence, où le castillan le plus pur est parlé. La ville est inscrite au patrimoine de l'humanité et fut la capitale européenne de la culture en 2002.

RÉGION D'ACCUEIL

Salamanque

HÉBERGEMENT

Accueil en famille.

Chaque jeune est hébergé dans une famille d'accueil dont il est le seul invité francophone. En pension complète. Les familles sont situées à 15 mn à pied du lieu des cours. Nous ne pouvons garantir la présence d'un adolescent dans la famille d'accueil.

ENCADREMENT

Conforme aux normes Jeunesse et Sports et Office National de Garantie. Professeurs autochtones pour les cours, et présence permanente de nos organisateurs locaux sur place. Encadrement JEV



COURS

15 heures de cours par semaine.

Espagnol général, enseigné par des professeurs d'espagnol diplômés. Test de niveau à l'arrivée.

LOISIRS

- **Activités sportives et de loisirs** les après-midi.
- **Une excursion** de la journée par semaine.
- **1 soirée encadrée** par semaine.
- Consultez notre **pré-programme sur www.jev-langues.com.**

VOYAGE

Avion sur ligne régulière - Paris/Madrid accompagné ou regroupé. Puis transfert accompagné jusqu'à Salamanque.

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité, ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M. Assurances RC et rapatriement incluses.



PERIODE	DUREE	ZONES	DATES	TARIFS
PRINTEMPS	8 JOURS	A / B	17/04 au 24/04	1 415 €
		A / C	24/04 au 01/05	
<i>Tarif hors adhésion (50€), voyage compris au départ de Paris, dont taxes aériennes 137,71 € et surcharge carburant: 12,68 €. Préacheminements depuis la province possibles ; voir page 24.</i>				



Immersion totale One to One

JEV a choisi Barcelone, Madrid et Palma de Majorque pour ses deux programmes en immersion totale. L'immersion totale est un bain linguistique complet dans la famille et son entourage. C'est la formule idéale pour ceux qui souhaitent avant tout pratiquer intensément la langue par le partage de la vie quotidienne et de la culture locale. Ce programme peut être renforcé par un ONE TO ONE. Même type d'accueil, mais en plus, des cours individuels donnés par l'un des parents, qui est aussi professeur.

RÉGIONS D'ACCUEIL

Barcelone, Madrid,
Palma de Majorque

HÉBERGEMENT

Chaque jeune est hébergé dans une famille dont il est le seul invité francophone.

Les familles sont choisies avec soin par nos correspondants locaux. Même si nous ne pouvons garantir la présence d'un adolescent dans la famille d'accueil, tous les efforts sont faits pour y parvenir, nos correspondants espagnols étant particulièrement sensibles à ce « plus ».

ENCADREMENT

Ce séjour étant possible toute l'année, en immersion, il n'y a pas d'encadrement JEV sur place. Le suivi sur place est assuré directement par nos correspondants locaux, joignables 24/7.

COURS (pour le One to one)

Les cours sont donnés au domicile de la famille d'accueil, par l'un des membres de la famille d'accueil, professeur diplômé ELE (Espagnol Langue Étrangère). Au choix, 10h, 15h ou 20 heures de cours par semaine.

LOISIRS

L'objectif premier de ce séjour est l'immersion totale. Le jeune partage ainsi durant tout son séjour la vie et le rythme d'une famille espagnole.

- **Séjour immersion totale** : une journée d'excursion et une demi-journée de visite par semaine, organisées par et avec la famille d'accueil.
- **Séjour ONE to ONE** : une journée d'excursion et une demi-journée de visite par semaine, organisées par et avec la famille d'accueil.

VOYAGE

Voyage individuel (non inclus dans le prix du séjour), à votre charge et à votre initiative. JEV peut cependant se charger de l'organisation du voyage, à votre demande. (Compléter la rubrique « séjour avec voyage individuel » sur la fiche de réservation).
Arrivée le dimanche - redépart le samedi.

FORMALITÉS

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Carte C.E.A.M. Assurances RC et rapatriement incluses.

TOUTE L'ANNÉE AVEC VOYAGE INDIVIDUEL - ONE TO ONE

	1 SEM. (7 nuits)	2 SEM (14 nuits)	3 SEM (21 nuits)	4 SEM. (28 nuits)
10 H/SEM	1 345 €	1 850 €	2 325 €	2 825 €
15 H/SEM	1 425 €	2 000 €	2 560 €	3 130 €
20 H/SEM	1 500 €	2 160 €	2 795 €	3 450 €

Tarif hors adhésion (50€), voyage non compris.
Accueils et transferts AR gare ou aéroport le plus proche inclus. Autre lieux d'arrivée, nous consulter.

Une durée de séjour adaptée à vos besoins est possible : nous consulter pour un devis personnalisé

TOUTE L'ANNÉE AVEC VOYAGE INDIVIDUEL IMMERSION TOTALE

	1 SEM. (7 nuits)	2 SEM (14 nuits)	3 SEM (21 nuits)	4 SEM. (28 nuits)
	1 290 €	1 630 €	1 970 €	2 255 €

Tarif hors adhésion (50€), voyage non compris.
Accueils et transferts AR gare ou aéroport le plus proche inclus. Autres lieux d'arrivée, nous consulter.

Une durée de séjour adaptée à vos besoins est possible : nous consulter pour un devis personnalisé





Conseils pratiques généraux

Assurance annulation :

Elle est toujours optionnelle, et vous couvre pour tous les imprévus préalables au séjour, à condition de l'avoir souscrite au moment de l'inscription. Si vous réglez l'intégralité de votre séjour avec une carte Visa «Premier» ou équivalent, votre contrat prévoit peut-être cette annulation. (*attention, vérifiez bien le montant couvert, les conditions particulières, etc.*). Si vous faites assurer par votre réseau bancaire, JEV considèrera que vous n'avez pas souscrit l'assurance annulation, et appliquera les conditions générales ; vous vous ferez ensuite rembourser par votre assurance.

Fiche réservation séjour et dossier définitif d'inscription :

La réservation du séjour s'effectue au moyen de la fiche (*pages 29/30*), ou via Internet (www.jev-langues.com). En fonction du séjour choisi, vous recevrez ensuite un dossier complémentaire : veillez à le retourner dûment complété et dans les temps impartis.

JEV et les permanences d'urgence :

Vous recevrez les consignes et instructions de séjour et de voyage par courrier, même si les coordonnées sont accessibles en ligne dès votre inscription, sur votre page personnelle, via notre site www.jev-langues.com, rubrique « Infos Parents Séjour » (*en utilisant votre code confidentiel*).

JEV opère 2 numéros d'urgences distincts pour les séjours de cette brochure :

- Urgences Voyages
- Urgences Séjours Linguistiques

Ces numéros sont accessibles hors des heures de bureau, et à tout moment les jours de départ et retour pour le numéro Urgences Voyages.

Encadrement des voyages :

Dès lors que JEV indique un **voyage en groupe** au départ de Paris, un accompagnateur est systématiquement prévu pour 15 participants par train, et pour 25 participants par avion.

Lorsque JEV indique un **voyage « regroupé »** par avion, l'Association assure la mise à l'avion à l'aéroport de départ, et les jeunes sont accueillis à leur arrivée par nos équipes sur place, mais ils ne voyagent pas accompagnés.

Enfin, pour un « **voyage individuel** », le participant et ses parents sont invités à prendre eux-mêmes les dispositions de voyage de France au lieu de séjour. Cependant, nous avons systématiquement inclus l'accueil à l'arrivée par nos équipes sur place, ainsi que le transfert retour.

Allergies, régimes alimentaires spéciaux, traitements, maladies chroniques.

N'omettez aucun détail relatif à tout traitement médical ou de régime particulier concernant votre enfant. Cela nous aidera dans son placement en famille, puis dans le suivi de son séjour.

Dossier médical :

Il est essentiel de parfaitement compléter TOUTES les rubriques, incluant les autorisations d'interventions en cas d'urgence et les maladies ou traitements relatifs à votre enfant.

Toute omission pourrait affecter la pertinence du diagnostic des praticiens étant amenés à prendre en charge votre enfant au plan médical.

Tabac :

Même si vous autorisez votre enfant à fumer, il se peut que la législation du pays l'interdise. Ce sont TOUJOURS les règles locales qui prévalent, incluant celles de la famille d'accueil. Dans certains pays se déclarer fumeur représente un sérieux handicap au placement en famille.

Trousseau :

Lorsqu'il existe des recommandations particulières (*en fonction du type de séjour, de sa durée ou de la destination*), les informations relatives au trousseau requis sont transmises individuellement, et mise en ligne sur votre page personnelle (*rubrique « Infos-parents »*).

Pensez cependant à la météo locale : il arrive qu'il pleuve en Angleterre même en juillet !

Pour les séjours en accueil collectif, le linge doit être marqué ; service de blanchisserie hebdomadaire assuré.

Discipline :

Une tenue correcte est exigée (*morale, vestimentaire*). La détention et/ou consommation d'alcool et de substances illicites sont formellement interdites. Le respect de la propriété d'autrui (*famille, camarades, magasins*) est indispensable. Les sorties du soir non accompagnées d'un membre majeur de la famille d'accueil

sont interdites pour tous les jeunes de moins de 15 ans. Entre 15 et 17 ans, elles sont possibles (*au maximum 2 fois par semaine*), si cette autorisation a été accordée par les parents sur la fiche d'inscription ET si la famille d'accueil y consent.

Respect des règles locales :

L'inscription à un séjour en immersion scolaire implique que le jeune accepte de fait l'intégralité des dispositions légales et réglementaires du pays d'accueil, même si celles-ci diffèrent sensiblement des règles françaises. Lors du processus d'inscription définitif, le jeune et ses parents seront amenés à signer un document rappelant les restrictions locales.

JEV consent des réductions pour

- Les inscriptions précoces -
Avant le 31 décembre 2015 pour les séjours hiver et avant le 31 janvier 2016 pour les séjours de printemps.
- Les familles inscrivant deux enfants ou plus -
- Les jeunes dont les parents bénéficient des services d'un Comité d'Entreprise -
- Les enfants d'enseignants -

Merci de consulter nos conseillères pour de plus amples détails, au 01.43.01.02.35





PRÉACHEMINEMENTS TRAIN

DÉPT	VILLES - ZONE A	TARIFS
16	Angoulême	165 €
74	Annecy	
90	Belfort-Montbéliard	
25	Besançon	
33	Bordeaux	
21	Dijon	
38	Grenoble (Via Lyon)	
17	La Rochelle	
53	Laval	
87	Limoges	
69	Lyon	
86	Poitiers	

DÉPT	VILLES - ZONE C	TARIFS
34	Montpellier	165 €
30	Nîmes	

DÉPT	VILLES - ZONE B	TARIFS	
13	Aix en Provence	165 €	
49	Angers		
84	Avignon		
18	Bourges/Vierzon		
29	Brest		
14	Caen		
51	Champagne-Ardennes TGV		
72	Le Mans		
45	Les Aubrais (Orléans)		
57	Lorraine TGV		
13	Marseille TGV		
57	Metz		
54	Nancy		
44	Nantes		
29	Quimper		
51	Reims		
35	Rennes		
76	Rouen		
22	Saint Briec (via Rennes)		
37	Saint Pierre des Corps		
67	Strasbourg		
57	Thionville		
37	Tours		
59	Lille	Vers Angleterre	-20€ sur tarif départ Paris
		Autres destinations	165 €

PRÉACHEMINEMENTS AVION

DÉPT	VILLES - ZONE A	TARIFS
63	Clermont-Ferrand	255 €
69	Lyon Saint-Exupéry	
33	Bordeaux Mérignac	
64	Biarritz / Anglet / Bayonne	
64	Pau-Pyrénées	

DÉPT	VILLES - ZONE B	TARIFS
29	Brest Bretagne	255 €
44	Nantes	
35	Rennes Saint-Jacques	
68	Basel Mulhouse Freiburg	
13	Marseille Provence	
06	Nice Côte d'Azur	
67	Strasbourg Entzheim	

DÉPT	VILLES - ZONE C	TARIFS
34	Montpellier Méditerranée	255 €
66	Perpignan Rivesaltes	
31	Toulouse Blagnac	

INDÉPENDANT		TARIFS
Ajaccio Napoléon Bonaparte		255 €
Genève		

PRÉACHEMINEMENTS

Les préacheminements sont majoritairement assurés par train (priorité aux TGV), et accompagnés depuis la province dès lors que 5 participants au moins voyagent ensemble.

Dans le cas contraire, le service voyage de JEV organise le trajet en liaison avec les parents : train direct avec accueil à l'arrivée.

Les transferts depuis certaines villes (pour des questions de desserte ou d'horaires de correspondance vers la destination à l'étranger) ne peuvent être assurés que par avion : le tarif « préacheminement avion » s'impose alors. Si le participant est âgé de moins de 12 ans, il voyagera en UM (Mineur non accompagné). Ce service est inclus dans notre tarif.

Même si la ville permet un voyage par train, des parents peuvent cependant opter pour un voyage avion, lorsque celui-ci est disponible.

Le tarif « préacheminement avion » s'applique alors. Un service « Jeune accompagné » est disponible pour les 12-17 ans, avec un supplément de 30 € par vol.



Les autres brochures de JEV

JEV LANGUES, C'EST AUSSI :

- Des séjours de longue durée à l'étranger
(trimestre, semestre et année scolaire)
- Des Voyages Scolaires Educatifs (VSE)
de courte durée sous l'égide des établissements scolaires et des professeurs
- Des séjours en écoles de langue,
stages, jobs, séjours au Pair à destination des étudiants de 18 à 26 ans.

NOS AUTRES BROCHURES

Demandez votre exemplaire ou téléchargez nos brochures sur www.jev-langues.com



**Brochure Scolarité,
séjours longue durée**



**Brochure Voyages
Scolaires Educatifs**

Exclusivement sur notre site internet dédié
www.jev-ecoles-langues.com



**Séjours en écoles
de langue**

Construisez votre devis...

Mais aussi :

**Des stages « formation continue »
à destination des adultes (agrément Formation Professionnelle
n° 74 87 00414 87)**

ACCUEILLIR EN FRANCE

Vous aussi, vous pouvez recevoir chez vous un jeune étranger...

Vous pouvez vous aussi participer à cet élan solidaire en accueillant chez vous un jeune étranger.

- Des jeunes suivis et sélectionnés par JEV.
- Un accompagnement de la part de JEV, notre présence à vos côtés est permanente.
- Le jeune arrive avec son assurance, vous n'avez donc aucune assurance supplémentaire à souscrire.

LES RETOMBÉES SONT IMMENSES

Vos propres enfants, en accueillant un « frère » ou une « sœur », apprendront à partager une autre vision de la vie, un autre pays, et ainsi élargiront leurs propres horizons. Souvent, les amitiés qui naissent durant le séjour durent pour la vie et sont riches d'échanges futurs.



Informations et conditions générales de vente des séjours

1. PREAMBULE

Jeunesse Études Voyages J.E.V., ci après dénommée « JEV » est **une Association à but non lucratif** de loi 1901 agréée par le Ministère délégué au Tourisme sous le n°AG 087.96.0001 et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n°87J338 ayant son siège 7 rue Elisée Reclus 87000 Limoges

Les prestations décrites sur cette brochure et son site Internet sont réservées aux enfants, adolescents et jeunes adultes, de 8 à 18 ans.

L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation de l'intégralité des conditions générales de vente ci-après.

2. INSCRIPTION A L'UN DE NOS SEJOURS

La participation à un séjour JEV, quel qu'il soit, implique obligatoirement l'adhésion à l'Association (50 €, **en sus du prix du séjour**), ainsi que les frais de dossier (200 €, **inclus dans le prix du séjour**). En aucun cas, ces deux sommes ne pourront faire l'objet d'un remboursement. Un contrat sera établi en double exemplaire et signé par JEV et le participant (s'il est majeur), ou son représentant légal, et retourné dans les 15 jours suivant l'envoi par JEV, durée pendant laquelle la place réservée est garantie. Passé ce délai, et si le séjour n'est plus disponible, un autre proposition pourra être faite. En cas de refus du participant ou de ses parents, l'acompte sera restitué, diminué des frais de dossier et d'adhésion. Cette inscription peut s'effectuer par correspondance (via le bulletin d'inscription joint à la brochure), ou par Internet, via notre site dédié : www.jev-langues.com

Pour être validée, tous les champs obligatoires du dossier d'inscription doivent avoir été complétés, le participant devra confirmer avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, et les avoir acceptées et valider sa commande en s'obligeant à en assumer le paiement. Selon la loi en vigueur, le signataire bénéficiera d'un délai de rétractation de 14 jours.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT POUR TOUS NOS SEJOURS

A l'inscription : 400 € dont 150 € d'acompte +200 € de frais de dossier (*inclus dans le prix du séjour*), et 50 € d'adhésion (*en sus du prix du séjour*).

A la signature du contrat : A confirmation de l'acceptation du dossier, et à la signature du contrat, un second acompte de 30 % du séjour vous sera demandé.

A 30 jours du départ : le solde devra être réglé au moins 30 jours avant la date de départ.

Si l'inscription nous parvient dans les 30 jours précédant la date de départ, la totalité du règlement sera requise à la confirmation de l'inscription via Internet, ou par chèque si inscription par voie postale (*via la fiche d'inscription*).

Selon la loi en vigueur, le fait de s'inscrire à un séjour JEV, par Internet ou via une fiche d'inscription papier renseignée et renvoyée au siège de l'Association, constitue une commande avec obligation de paiement.

4. INSCRIPTION TARDIVE

Il sera demandé un supplément de 50 € pour toute inscription nous parvenant moins de 30 jours avant le départ, (*frais administratifs*), éventuellement augmentés du surcoût lié au transport. Ce surcoût est calculé au cas par cas, et un devis sera soumis avant validation de l'inscription.

5. SEJOURS

Les conditions de séjours (*accueil, hébergement, cours, activités, formation*) sont décrites dans chaque présentation de programme ou dans les « Généralités » que vous trouverez en pages 22 et 23, (*brochure papier*), ou en téléchargement en cliquant sur « Conditions générales de Vente » en page d'accueil du site JEV langues : www.jev-langues.com.

6. FORMALITES

Tout déplacement à l'étranger nécessite la possession de papiers d'identité obligatoires.

Europe : un passeport (*au nom du participant*) OU une carte d'identité en cours de validité.

Hors Europe : Etre titulaire en son nom propre soit :

- D'un passeport type Delphine à lecture optique émis entre le 12/10/2001 et le 25/10/2005 (*en cours de validité et dont la date d'expiration excède au moins de 6 mois la date de retour du séjour*). Vérifier avec la Préfecture de votre département le cadrage de la photo.
- D'un passeport biométrique émis à partir du 30/06/2009. (*en cours de validité et dont la date d'expiration excède au moins de 6 mois la date de retour du séjour*).
- Pour tous les passeports type Delphine émis entre le 26/10/2005 et le 01/05/2006, il est nécessaire pour être dispensé de visa de faire faire un nouveau passeport.

Tout participant ne possédant pas les pièces requises se verrait refoulé à la frontière. L'assurance annulation ne couvre pas l'oubli, la perte, la non possession des documents nécessaires et donc tous les frais financiers impliqués. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent prendre contact avec le Consulat ou l'Ambassade du lieu de destination pour se procurer les documents officiels nécessaires.

Attention : pour l'Europe (y compris l'Angleterre), chaque participant doit

être en possession d'une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à demander à sa caisse d'assurance maladie au minimum 3 semaines avant le départ.

7. VOYAGES

SEJOURS LINGUISTIQUES :

Tous nos séjours « voyage accompagné » sont prévus au départ de Paris. (Le lieu exact de regroupement vous sera indiqué dans les consignes de voyage).

Voyages en groupes : les participants sont accompagnés dès leur départ. Nous choisissons les modes de transport les plus sûrs, et dans la mesure du possible, les plus rapides : train (*Eurostar* ou *TGV*) ou avion puis transfert en autocar ou en train. Vers la Grande-Bretagne, l'option TGV + autocar GT et Eurotunnel pourra être choisie.

Voyages individuels :

Le transport vers la zone d'accueil est à la charge et à l'initiative du participant et de ses parents. Les transferts à l'arrivée et au retour, de l'aéroport ou de la gare jusqu'à la famille d'accueil ou la résidence, sont toujours inclus dans nos prix en ce qui concerne les « Séjours Linguistiques ».

Départs de province :

Les départs de province par train, pour rejoindre un départ vers la Grande-Bretagne, sont accompagnés depuis la province, dès lors que 5 participants ou plus voyagent ensemble. Dans le cas contraire, le service voyage de JEV organise le voyage en liaison directe avec les parents : TGV direct avec accueil à l'arrivée, avion avec voyage UM (*Mineur non accompagné, jusqu'à 12 ans ou 17 ans selon les compagnies aériennes*).

Les départs de province par avion, pour rejoindre un départ vers Malte, l'Allemagne ou l'Espagne, ne sont pas accompagnés mais un accueil et un transfert sont systématiquement prévus à l'arrivée à Paris. (*Idem pour le trajet retour*).

8. TAXES AERIENNES & SURCHARGES CARBURANT

Pour tous les séjours avec voyage avion, le montant des taxes aériennes et des surcharges carburant de chaque voyage est précisément indiqué. Le montant est celui indiqué par chaque compagnie aérienne au moment de la réservation des billets. Par nature, ces montants peuvent être amenés à varier. En cas de variation à la hausse, une facturation complémentaire sera systématiquement adressée à l'adhérent. En cas de variation à la baisse, un avoir sur règlement du solde du séjour lui sera consenti. En cas d'annulation du séjour, quelles que soient les modalités d'assurance annulation choisies par le participant ou son représentant légal, et conformément à la loi en vigueur (*Article L113-8 du Code de la consommation*), il sera procédé au remboursement intégral et sans frais des taxes aériennes incluses dans le prix du séjour, pour toute annulation, qu'elle qu'en soit la cause. En revanche, les compagnies aériennes facturant les surcharges carburant même en cas d'annulation du voyage, ces dernières ne pourront être remboursées.

9. ACCUEIL A L'ARRIVEE

Tous nos tarifs incluent l'accueil personnalisé à l'aéroport ou gare d'arrivée. La même prestation est prévue le jour du retour. (*Pour les voyages en groupe tout comme pour les voyages individuels*).

10. ACCUEIL EN FAMILLE/ HEBERGEMENT COLLECTIF

En aucun cas, nous ne garantissons la présence d'un jeune sensiblement du même âge que le participant dans la famille d'accueil. Chaque jeune est invité à suivre scrupuleusement les règles de vie en vigueur dans la famille d'accueil.

Les résidences/collèges/camps que nous avons choisis présentent tous les critères de sécurité et de confort. Pour les jeunes qui choisissent ce type de séjour avec voyage individuel, nous rappelons qu'il n'y a pas de représentant ni de groupe J.E.V. sur place. Chaque participant devra donc s'intégrer aux groupes constitués et suivre les consignes transmises par le responsable étranger.

11. SORTIES DU SOIR

Elèves mineurs : les sorties du soir, sans adulte de la famille, ne sont pas autorisées pour les moins de 15 ans. Elles peuvent l'être, avec une autorisation parentale préalable (*voir fiche d'inscription des élèves mineurs*), à

condition toutefois que ces sorties ne soient pas systématiques et qu'elles ne gênent en rien le bon déroulement de la vie familiale. Pour certaines zones de séjours et notamment pour l'Espagne, des horaires d'autorisations de sortie par tranches horaires sont donnés en fonction de l'âge des participants. Aucune restriction pour les sorties ou spectacles avec un adulte ou avec un professeur responsable du groupe. En cas d'oubli de cette règle : rappel ferme du jeune. Si récidive, le renvoi est immédiat.

Elèves majeurs : les sorties dépendent de la famille d'accueil et de ses habitudes. Des sorties nocturnes fréquentes peuvent être interdites par la famille d'accueil en cas de gêne.

12. ENCADREMENT DES SEJOURS LINGUISTIQUES

Pour les séjours de groupe, les jeunes sont systématiquement placés sous la responsabilité d'une équipe professionnelle.

En fonction du type de séjour : enseignants, animateurs français et/ou du pays d'accueil, moniteurs sportifs diplômés.

Pour les séjours de groupe, les jeunes sont sous la responsabilité d'un accompagnateur qui veille au bon déroulement du séjour.

Pour les séjours en immersion, un responsable local reste joignable 24h/24.

13. CONTACTS AVEC LES JEUNES, LES FAMILLES D'ACCUEIL ET J.E.V.

Vous recevrez 10 jours avant le départ les modalités de voyage, les coordonnées du correspondant étranger, du responsable J.E.V. sur place ainsi qu'un numéro d'urgence disponible 24h sur 24 en France. Les renseignements sur les familles d'accueil sont communiqués au minimum 10 jours avant le départ pour l'Europe et l'Afrique du Sud, en accord avec la Charte Qualité de l'Office. Chaque participant a également un accès permanent à sa page personnelle, où figurent tous les renseignements de voyage et de séjour, via notre site Internet : www.jev-langues.com, rubrique « Infos parents séjours », via votre code personnel, figurant sur l'accusé réception d'inscription envoyé par JEV. (*Egalement récupérable à tout moment en vous connectant sur le site JEV Langues, rubrique « Infos parents » + « code oublié »*).

14. DISCIPLINE

Une bonne discipline et une tenue vestimentaire correcte sont exigées. En cas de mauvaise conduite (*non respect répété des consignes, vol, comportement délictueux*) ou un mauvais esprit caractérisé d'un participant, J.E.V. se réserve le droit de procéder à son renvoi à tout moment, en avisant les parents ou responsables : les frais de rapatriement, de justice, de téléphone, de déplacement et d'accompagnement sont à la charge des participants ou de leurs parents qui s'engagent à les régler après le rapatriement.

15. ARGENT DE POCHE

A l'appréciation des parents. L'équivalent en devises de 50 € par semaine pour les séjours en Europe est suffisant pour couvrir les dépenses personnelles. Pour un séjour hors Europe, nous vous recommandons de prévoir de 100 à 150 € par semaine.

16. ASSURANCES MEDICALES ET RESPONSABILITE CIVILE

Europe : chaque participant bénéficie des garanties MAIF : assurance individuelle accident, assistance et rapatriement. De plus, sont couvertes les conséquences pécuniaires des dommages causés par le participant à un tiers (*contrat complet envoyé sur demande*) ; la franchise de 125 € restant due par le participant ou ses parents s'il est mineur.

Afrique du Sud : chaque participant bénéficie des garanties : assurance médicale, individuelle accident, responsabilité civile, assistance et rapatriement. (*Les assurances médicales spécifiques sont imposées par chaque pays hôte*).

17. RESPONSABILITE

J.E.V. établit ses programmes en tant qu'intermédiaire entre les participants et les prestataires de service. Certains sont liés à J.E.V. par des contrats d'exclusivité et, pour ceux-ci, J.E.V. prend la responsabilité totale de leurs réalisations. Pour d'autres, les compagnies aériennes, la SNCF, Eurostar ou Eurotunnel/Shuttle par exemple, ou J.E.V. ne peut être tenue responsable légalement de toute irrégularité, même si sa responsabilité morale l'amène à intervenir immédiatement en cas de difficulté.

18. CONDITIONS FINANCIERES

Les prix de nos séjours sont donnés en € et sont calculés en fonction des conditions économiques en vigueur au **1^{er} septembre de l'année scolaire en cours**. Toute variation de ces conditions (*taux de change, tarifs des transports ou taxes d'aéroports*) peut avoir une incidence sur nos tarifs. Aucune modification ne pouvant toutefois intervenir moins de 30 jours avant le départ. Un décompte justificatif sera remis au client qui pourra annuler le séjour sans frais, si l'augmentation dépasse 10 % du prix initial. Les coûts des taxes aériennes figurent dans chaque tableau de tarif ; en cas de majoration entre le moment du calcul et l'émission des billets, une facture complémentaire sera adressée au participant et/ou ses parents, ou à l'organisme ayant inscrit le participant.

19. RECLAMATION

Toute réclamation doit être envoyée par le participant ou son représentant légal par lettre recommandée avec AR au siège de l'Association, ou en ligne à l'adresse suivante : **contact@jevlanguages.com**, au plus tard : un mois après la fin du séjour pour les participants majeurs, 3 mois après la fin du séjour pour les participants mineurs. La Commission Exécutive de l'Association traitera toute demande sous 30 jours suivant sa réception. En cas de contestation persistante, les parties conviennent expressément de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, conformément à la loi en vigueur. (Article L.133-4 du Code de la Consommation).

20. RAPPORT DE FIN DE SEJOUR

Chaque participant recevra un rapport établi soit par le professeur, soit par le responsable local, soit par la famille d'accueil, ainsi qu'un questionnaire d'évaluation sur le séjour.

21. DROIT A L'IMAGE

La participation à un séjour JEV Langues peut amener l'Association à utiliser l'image du participant, notamment dans le cadre des photos prises par les participants et publiées dans nos brochures. Vous avez la possibilité d'empêcher toute utilisation d'image en adressant à JEV un courrier recommandé au siège de l'Association au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

22. ASSURANCE ANNULATION : optionnelle

3% du coût du séjour facturé par JEV, hors adhésion. Selon la loi en vigueur, tout adhérent souscrivant une assurance annulation auprès de JEV dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription, s'il justifie d'une garantie antérieure pour les risques couverts par les garanties JEV.

23. ANNULATION

Annulation du fait du participant :

Avant le départ :

a) Si l'assurance annulation a été souscrite dès l'inscription :

Remboursement des sommes versées, déduction faite de la prime d'assurance annulation, du droit d'adhésion et des frais de dossier ; sur présentation des pièces justifiant du motif de l'annulation, savoir :

1- Le décès

- a- du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe.
- b- des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

2- Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours des personnes ci-dessus énumérées à l'exception de celles mentionnées au §1-b.

3- La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

4- Du licenciement économique du père ou de la mère du participant, ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur. Toutefois, elle ne peut s'exercer : pour tout fait provoqué intentionnellement

par le participant : pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, la maladie ou l'accident pré-existant à la souscription du contrat ; en cas de guerre civile ou étrangère ; en cas d'attentat ; en cas d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome et de la radioactivité ; pour les cataclysmes naturels, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

b) Si l'assurance annulation n'a pas été souscrite ou si le motif d'annulation ne correspond pas à l'une des conditions ci-dessus, toute annulation de séjour, quelle qu'en soit la cause, entraîne, pour les frais engagés, la retenue d'une partie des frais de séjour et de voyage :

- 50 % du forfait total facturé à plus de 30 jours du départ.
- 70 % du forfait total facturé du 30^{ème} au 21^{ème} précédent le départ.
- 80 % du forfait total facturé du 20^{ème} au 11^{ème} précédent le départ.
- 100 % du forfait total facturé à compter du 10^{ème} jour précédent le départ (ou si absence le jour du départ).

Dans tous les cas, le coût des billets aériens/ferroviaires non remboursables, ainsi que l'adhésion et les frais de dossier seront retenus en totalité, à l'exception des taxes aériennes pour les séjours avec voyage avion, hors « no show ».

Après le départ (assurance souscrite ou non) : aucun remboursement ne sera effectué.

Remarques :

a) ne peut prétendre à aucun remboursement le participant qui :

ne se présente pas au départ ; n'est pas muni des pièces d'identité nécessaires ; fait une mauvaise interprétation des consignes transmises en temps utile ; renonce pour quelque motif que ce soit à des services compris dans la prestation vendue. De plus, tout retour prématuré (*pour convenance personnelle, renvoi ou refoulement à la frontière*) entraîne pour le participant ou ses parents les frais de justice, de déplacement, d'assistance juridique ainsi que les frais d'accompagnement jusqu'à la gare la plus proche (*pour les mineurs*).

b) J.E.V. ne peut être tenu responsable des modifications de programme dues à des cas de force majeure

tels que des catastrophes naturelles ou intempéries, des mouvements de grève ou des changements d'horaires dus à des modifications imposées par les compagnies ferroviaires, maritimes ou aériennes.

Cas spécifique des taxes aériennes, pour les voyages par avion :

Quelles que soient les modalités d'assurance annulation choisies par le participant ou son représentant légal, et conformément à la loi en vigueur (Article L113-8 du Code de la consommation), il sera procédé au remboursement intégral et sans frais des taxes aériennes incluses dans le prix du séjour, pour toute annulation, quelle qu'en soit la cause. Les taxes « surcharge carburant » ne pourront quant à elles faire l'objet d'un remboursement.

Annulation du fait de l'organisme :

En cas d'annulation d'un séjour dont la réalisation est subordonnée à un effectif minimum (séjours avec voyage accompagné), le participant sera prévenu au minimum un mois avant le départ et il lui sera alors proposé un autre séjour en remplacement.

Toutefois, le participant garde son droit d'option entre accepter les modifications ou résilier sans frais.

À retourner à JEV Langues - 7 rue Elisée Reclus, 87000 Limoges
 Merci d'écrire LISIBLEMENT, en MAJUSCULES et au STYLO NOIR.

PARTICIPANT

Son nom et prénom doivent être indiqués tels qu'ils apparaissent sur sa carte d'identité ou son passeport.

NOM : **PRÉNOM :** F M
 Date de naissance : Age : Nationalité :
 Classe :
 Classe européenne : Oui Non
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone maison : Tél. portable :
 E-mail :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DU PARTICIPANT

Nom de l'établissement : Classe :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Nom du professeur de langue : M/Mme
 Précisez la langue et si LV1, LV2 ou LV3 :

PARENTS

Nom et Prénom du père :
 Profession :
 Tél. maison : Tél. portable : Tél. travail :
 E-mail du père :
Nom et Prénom de la mère :
 Profession :
 Tél. maison : Tél. portable : Tél. travail :
 E-mail de la mère :
Situation Familiale :
 Mariés Vie maritale Divorcés Séparés Veuf (ve) Célibataire
Personne ayant la garde légale du jeune : Père/Mère/Conjoint(e)/Autre :
Personnes à contacter en cas d'urgence :
 1) M/Mme Tél. :
 2) M/Mme Tél. :

SEJOUR LINGUISTIQUE

Nom du séjour : Pays : Ville ou Région :
 Dates de séjour : du au

SÉJOURS AVEC VOYAGE INDIVIDUEL

Souhaitez-vous que JEV organise votre voyage ? Oui Non
 Lieu de départ (gare ou aéroport, à préciser) :
 Lieu d'arrivée (gare ou aéroport, à préciser) :
 Si vous vous occupez de votre voyage, veuillez à ne le réserver qu'après ACCEPTATION ECRITE de votre dossier par JEV.

PRÉ ET POSTACHEMINEMENTS ORGANISÉS PAR JEV : (consultez les villes, p.24)

Pré et Post acheminements province demandés : Oui Non

Ville de Départ : Ville de retour :

ASSURANCE ANNULATION OPTIONNELLE :

(Voir dans rubrique « Informations et conditions générales » & Assurance annulation, p.26 à 28)

Assurance Annulation : Oui Non

AUTORISATION SUR LES SORTIES DU SOIR NON ACCOMPAGNÉES :

Cette autorisation concerne les sorties du soir non accompagnées d'un adulte et non organisées par JEV.

SÉJOUR EN FAMILLE : • **7-14 ans :** non permises • **15 ans et + :** jusqu'à 22h, 3 fois par semaine

(La permission de sortie reste toujours à la discrétion de la famille d'accueil)

Autorisation parentale : Nous autorisons notre enfant (15 ans et + uniquement) à sortir selon le règlement de JEV (ci-dessus).

Nous n'autorisons pas notre enfant à sortir non accompagné d'un adulte le soir.

SÉJOUR EN RÉSIDENCE : les sorties du soir non accompagnées ne sont pas permises quelque soit l'âge du participant.

SOUHAITS PARTICULIERS ET RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

.....

FICHE SANITAIRE

VACCINATIONS (voir carnet de santé).

En cas de contre-indications ou de traitement en cours, fournir un certificat médical ou ordonnance.

Type de vaccin	Date de vaccination	Date 1er rappel	Date dernier rappel	Observation
BCG				
ANTIVARIOLIQUE				
DT POLIO / POLIO				
DT COQ				
Ou DETRACOQ				
ROR				

Si votre enfant n'est pas vacciné, merci de nous préciser la raison :
.....

MALADIES-ALLERGIES : votre enfant a-t-il déjà eu :

Maladies/ Allergies	Réponses	Fréquence
VARICELLE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RUBÉOLE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
COQUELUCHE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
ANGINE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
OTITE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
ASTHME	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
RHUMATISME	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
ROUGEOLE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
OREILLONS	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
SCARLATINE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Autres conditions médicales pouvant affecter le participant durant son séjour :

Enurésie Etat dépressif Convulsions

Handicap physique (lequel) : Régime alimentaire (lequel) :

Allergie médicaments ou environnements à éviter (à préciser).....

Porte-t-il des lunettes ? Oui Non Des verres de contact ? Oui Non Un appareil dentaire ? Oui Non

AUTORISATION MEDICALE : En qualité de parent(s) ou de responsable légal, nous autorisons J.E.V ou ses représentants locaux sur place à faire procéder à tous actes médicaux ou chirurgicaux jugés nécessaires par un médecin ou un chirurgien dûment habilité. En cas d'urgence, nous autorisons J.E.V ou ses représentants à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place d'un protocole de traitement.

Fait à Le

Signature du représentant légal :

Comment avez-vous connu J.E.V.?

Nom de votre Comité d'Entreprise :

RÈGLEMENT ET ACCEPTATION DES CONDITIONS :

Je soussigné(e), verse ci-joint la somme de 400 € à l'ordre de J.E.V

Voir conditions générales (sauf si prise en charge financière intégrale par mon comité d'entreprise).

Je souhaite régler par chèque

Je souhaite régler par CB - Merci d'appeler JEV au 05 17 57 12 42 pour effectuer votre règlement par CB.

En signant cette inscription, je confirme avoir lu et accepté les conditions générales de participation de J.E.V telles que figurant aux pages 26 à 28 de cette brochure.

Fait à Le

Signature du représentant légal : (Si le participant est mineur)

REPRODUCTION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES R211-5 A R211-13 DU CODE DU TOURISME

Conformément à l'article R.211-14 du Code du Tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme.

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme, dont le texte est ci-dessus reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contrares figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme.

Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Contrat de vente de voyage et de séjours

Article R211-5 :

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article R211-6 :

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimale de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 8 jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulations définies aux articles R211-11, R211-12, et R211-13 ci-après ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyage et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernât la souscription facultative d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur,

et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après ;
9. L'indication s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessus ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Article R211-9 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favo-

nable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette session n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R211-6, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12 :

Dans ce cas prévu à l'article L211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations et remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.



— JEV LANGUES EST LABELLISÉ —

LE CONTRAT QUALITÉ

DE L'OFFICE

L'OFFICE NATIONAL DE GARANTIE DES SÉJOURS LINGUISTIQUES ET ÉDUCATIFS

Le Contrat Qualité s'applique aux

- ▶ Séjours linguistiques de courte durée
- ▶ Écoles de langue
- ▶ Voyages scolaires éducatifs
- ▶ Jobs et stages en entreprise à l'étranger
- ▶ Séjours de longue durée
- ▶ Séjours éducatifs et culturels de vacances à l'étranger
- ▶ Séjours au pair

L'OFFICE CONTRÔLE ET GARANTIT les critères de qualité concernant

- ▶ les voyages
- ▶ l'encadrement
- ▶ le choix des familles d'accueil et des lieux d'hébergement
- ▶ l'enseignement, la sélection des professeurs
- ▶ le confort, la sécurité et l'équipement des locaux
- ▶ l'organisation et le bon déroulement des séjours
- ▶ le respect des prestations annoncées.

L'OFFICE EST UN MÉDIATEUR

L'Office a mis en place une commission de médiation paritaire, en charge du suivi de la satisfaction des participants ou des clients. Cette commission est composée de professionnels, de représentants de deux grandes fédérations de parents d'élèves, l'APEL et la FCPE, et d'associations de consommateurs agréées.

JEV LANGUES s'engage à respecter les termes du Contrat Qualité de l'Office national de garantie des séjours linguistiques et éducatifs, élaboré avec les principales fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées. L'Office bénéficie du soutien du Ministère chargé de la Jeunesse.

Le présent contrat est signé entre l'Office et ses membres actifs, organismes de séjours linguistiques et éducatifs.
L'OFFICE • 8 rue César Franck - 75015 Paris • T 01 42 73 36 70 • F 01 42 73 38 12
infos@office.org • www.loffice.org • Association loi 1901

Et à ce titre signataire du Contrat Qualité de l'Office, JEV Langues s'engage sur les termes du Contrat de Qualité élaboré en collaboration avec les fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées.



Jeunesse
Etudes
Voyages



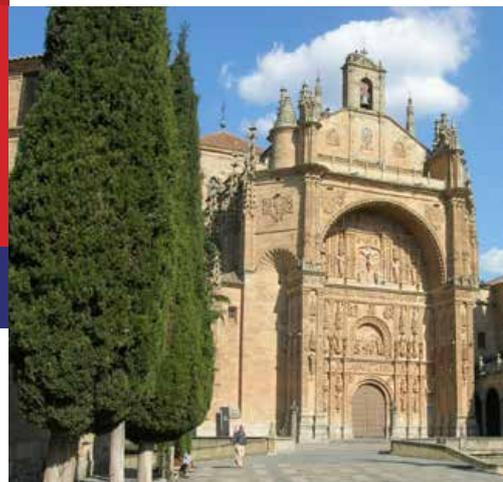
JEV LANGUES

STANDARD COMMUN - Tél. 05 55 12 11 00

LIMOGES
7 rue Elisée Reclus
87000 LIMOGES
Fax. 05 55 12 11 01

ANGOULÊME
6 rue de La Rochefoucauld
16000 ANGOULÊME
Fax. 05 17 57 12 47

www.jev-langues.com e-mail : contact@jevlangues.com



J.E.V. Association Loi de 1901 - Immatriculation N° IM087100006

Garant : Fonds Mutuel de Solidarité de l'UNAT - 8 rue César Franck - 75015 Paris

Assureur : MAIF 200 Avenue Salvador Allende 79000 NIORT

Agréée Jeunesse et Sport N°87J338 - Agréée Organisme de Formation Professionnelle : n° 74 87 00 41 487 - R.C.P. : MAIF N° 1573778A